# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL INTERCLUB PAR EQUIPES LIGUE DE MARTINIQUE SAISON 2021/2022



**Commission Compétition** 

Email. competition@badminton-martinique.fr

Composition de la Commission Compétition :

William CESTOR

Alexandre BAVARIN

Audrey VARNIER

Pascal MARRAS

Oliver RASCAR

Weena ETIENNE-JEANNETTE

# Article 1

Le championnat régional par équipes oppose les équipes rattachées à la Ligue de Badminton de Martinique. Il comporte deux divisions appelées Régionale 1 (R1) et Régionale 2 (R2).

#### Article 2

Ces divisions sont composées d'un minimum de 3 équipes pour lancer le championnat. Les Clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes dans le championnat sous les conditions suivantes :

- o Les joueurs titulaires ne peuvent jouer que dans une seule équipe.
- Un joueur remplaçant peut intégrer l'une ou l'autre équipe. Mais une fois qu'il aura intégré une équipe, il fera partie des titulaires et ne pourra plus remplacer dans une autre équipe.

La répartition des équipes au sein des divisions sera effectuée par la CLOT, en accord avec la Commission Compétition, sur la base de la moyenne CPPH des titulaires de l'équipe, dans les trois disciplines ouvertes à chaque joueur, à la date de clôture des inscriptions.

Cette compétition est homologuée FFBAD, le Juge Arbitre est Ludovic SAINT-YVES.

#### • Article 3

Les clubs doivent inscrire leur(s) équipe(s) auprès de la Commission compétition de la Ligue de Martinique, une date limite d'inscription sera communiquée aux clubs.

#### • Article 4

Chaque équipe d'une division rencontre une fois toutes les autres équipes de sa division, sur une ou deux journées au cours de la saison (pas de rencontre retour).

Une journée verra plusieurs rencontres se dérouler, et une équipe pourra être amenée à effectuer plusieurs rencontres sur une journée.

Le nombre de journées sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites, afin qu'un joueur ne puisse effectuer plus de 8 matchs par jour.

# Article 5

Les dates et lieux des journées pendant lesquelles auront lieu les rencontres sont fixées par la Commission Compétition. Le calendrier étant disponible sur les médias de communication de la Ligue, transmis aux clubs, et disponible sur simple demande.

Sauf cas de force majeure (notamment en raison du contexte sanitaire), les dates des journées ne pourront être déplacées.

# • Article 6

L'ordre des rencontres sera déterminé par tirage au sort, par l'organisateur, sous contrôle du Juge Arbitre.

Pour le cas où plus de cinq équipes d'une même division seraient amenées, compte tenu du format, à se rencontrer au cours d'une même journée, les équipes seront réparties en poules, en fonction de leur moyenne CPPH définie à l'article 2.

#### • Article 7

Ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs(euses) licenciés(es) au club engagé au jour de la rencontre (demande de licence au moins transmise sur POONA).

Les équipes sont ouvertes aux joueurs des catégories Minime (dont le nombre dans l'équipe ne peut excéder deux), Cadet, Junior, Senior et Vétéran.

#### Article 8

Tout manquement à l'article 7 entraînera match(s) forfait(s) pour le(s) joueur(s) concerné(s) de l'équipe en faute et application du point négatif (score de 21/0 21/0).

#### Article 9

La salle est ouverte au moins 15 minutes avant le début des rencontres. A leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent communiquer aux responsables de l'organisation de cette journée, le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée ainsi que leurs numéros de licences, leurs classements simple et double. Le responsable de la journée leur distribue les listes de présence de chaque équipe ainsi que les feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de 15 minutes maximum pour remettre leur composition. Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase 15 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines). La liste mettra en évidence l'ordre chronologique des joueurs et joueuses pour les matchs de simple qui devra tenir compte du classement officiel du joueur au jour de la compétition (un P12 est moins bien classé qu'un P11). Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.

Classement	Points	Classement	Points
N1	12	D7	6
N2	11	D8	5
N3	10	D9	4
R4	9	P10	3
R5	8	P11	2
R6	7	P12, NC	1

Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

À classement égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

# • Article 10

La composition des équipes et la proposition d'ordre des matchs seront complétées par chaque capitaine avant le début de chaque rencontre et l'organisateur règlera les désaccords en fonction de la logique sportive de déroulement des matchs de simples et doubles par les joueurs évoluant dans deux disciplines.

# Article 11

Une équipe est composée :

Au minimum de 4 joueurs : 2 hommes et 2 femmes.

Le nombre de matchs par joueurs/joueuses par rencontre est limité à 2. Le nombre de matchs par joueurs/joueuses par journée est limité à 8.

#### • Article 12

Deux joueurs et deux joueuses seront désignés comme titulaires lors du début de saison dans chaque équipe, ces joueurs et joueuses ne pourront plus jouer en tant que remplaçants dans une autre équipe du même club.

#### • Article 13

Chaque rencontre consiste en 5 matchs:

- 1 Simple Homme.
- 1 Simple Dame.
- 1 Double Dame.
- 1 Double Homme.
- 1 Double Mixte.

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0) et est comptabilisé par -1 pour l'équipe forfait.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilise 0-0 par set.

Barème:

Victoire: +1 Point Défaite: 0 Point Forfait: -1 Point

Les feuilles de match devront comporter obligatoirement le nom et le prénom de chaque joueur(ses) et non des diminutifs et les scores devront être tous mentionnés (points, sets).

# Article 14

Les rencontres se jouent obligatoirement en volant plumes, ceux-ci étant fournis de façon équitable par les deux équipes.

# • Article 15

Les matchs se jouent en auto-arbitrage. Si un match est litigieux l'équipe hôte devra assurer l'arbitrage de celui-ci et ses décisions devront être acceptées par les deux compétiteurs.

# Article 16

Les résultats devront être communiqués à l'issue de la journée par les capitaines à la Commission Compétition (scan de la feuille de rencontre signée à envoyer par mail (competition@badminton-martinique.fr)). Les capitaines dont l'équipe est victorieuse de la rencontre se chargeront de les intégrer via la plateforme web (ICMANAGER ou ICBAD), dans l'espace dédié à ceux-ci, dans un délai maximal de 72 heures après la rencontre. Les capitaines des équipes devront vérifier et valider les résultats sur la plateforme.

Les documents originaux papier, dûment signés par les deux capitaines, devront être conservés au sein du club victorieux de la rencontre. Ces derniers feront foi en cas de contestation par l'une ou l'autre équipe.

#### Article 17

Les équipes disposent d'un délai de 15 jours calendaires après la journée pour déposer une réclamation.

# Article 18

A l'issue du championnat, le titre de championne de la Ligue de Martinique sera décerné à l'équipe arrivée en tête du classement de la R1.

#### • Article 19

Les classements des ICR sont déterminés en premier lieu par le nombre de rencontres gagnées par chaque équipe :

Victoire: +2 Points
Nul: +1 Point
Défaite: 0 Point
Forfait: -1 Point

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match average général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points). A l'issue des rencontres des deux divisions, le vainqueur de la division R2 monte en R1 et le dernier de la R1 descend en R2. La Commission Compétition se réserve le droit d'accorder une dérogation à cette règle si elle le juge nécessaire, après accord des clubs engagés dans le championnat, si cette dérogation n'entraîne pas de déséquilibre entre les divisions (nombre d équipes engagées, écarts de niveaux).

#### Article 20

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la Commission Compétition et la CLOT Martinique, c'est le règlement Fédéral qui s'appliquera. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

#### Article 21

Ce règlement est établi pour une saison, mentionnée en entête. Il pourra être révisé avant chaque début de saison par la Commission Compétition, et devra être validé par la CLOT Martinique et le Conseil d'Administration de la Ligue de Badminton de Martinique avant son application.

Fait à Case-Pilote le

Validé par la CLOT le 9 Décembre 2021

Validé par le CA de la Ligue le 15 Décembre 2021